

MONTEUR VENDEUR EN OPTIQUE LUNETTERIE

BEP
Brevet
d'Études
Professionnelles

Accueillir - Ecouter - Conseiller - Fabriquer

PRÉSENTATION DU MÉTIER

Sous le contrôle et la responsabilité d'un opticien, le monteur vendeur est à la fois un vendeur et un ouvrier monteur en lunetterie. En magasin, il accueille le client, le conseille sur le type de monture et de lentilles, conformément à la prescription de l'ophtalmologiste. Il prend les mesures élémentaires nécessaires à l'exécution correcte de cette prescription. En atelier, il taille à la dimension des montures les verres fournis par les fabricants et les insère dans la monture. Il effectue aussi les réparations de lunettes. Il doit faire preuve d'habileté manuelle, de précision et de soin et doit avoir un bon sens de l'observation et de l'esthétique.

Fonction gestion

- Contrôler les commandes et la réception des produits
- Tenir et faire tenir les réserves propres et rangées
- Lutter contre la démarque
- Préparer et réaliser les inventaires
- Veiller à l'entretien du matériel

Fonction Production

- Préparer et Organiser
- Réaliser ou mettre en Etat
- Mesurer et Vérifier
- Entretien du matériel

Fonction commerciale

- Accueillir et s'informer
- Traduire et Rédiger
- Facturer, Encaisser et Prendre congé
- Informer et Proposer
- Adapter et Livrer
- Gérer les stocks

EVOLUTION

Poursuite d'études en BAC PRO Commerce ; classe préparatoire au BTS Opticien Lunetier ; évolution en interne de l'entreprise.

DIPLÔME PRÉPARÉ

BEP Optique Lunetterie

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

Niveau fin de troisième.

Satisfaire aux entretiens de sélection organisés par le CFA.
Et être recruté par une entreprise (nous vous présentons à des entreprises).

DURÉE DE LA FORMATION

835 h sur 24 mois de contrat d'apprentissage

RYTHME D'ALTERNANCE

3 jours en entreprise, 2 jours en formation.

ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE

ISO (Lyon 7ème)



CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement Professionnel

- L'optique géométrique et physiologique,
- L'anatomie de l'oeil,
- Les défauts de l'oeil et leurs compensations,
- Le façonnage des lentilles (utilisation de meuleuse à main, de meuleuse automatique, etc.),
- Le montage des verres dans les montures (plastiques ou métalliques),
- Le contrôle et les mesures,
- La vente, la comptabilité, etc.

Enseignement Général

- Français
- Mathématiques et Sciences Physiques
- Histoire Géographie
- Vie Sociale et Professionnelle
- Langue Vivante
- EPS

COUT DE LA FORMATION

Financement Taxe d'Apprentissage Entreprises et Subventions Conseil Régional
Gratuité pour l'apprenti

Responsable Formation
Laurence CHANE
Tél.: 04 78 77 04 54
Email : lchane@ifir.fr

L'ouverture des promotions se fait sous réserve du nombre de postes à pourvoir en entreprise.



La formation par l'apprentissage

L'APPRENTISSAGE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un **contrat de travail** à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

- **Objectif** : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- **Statut de l'apprenti** : salarié
- **Durée** : 6 à 36 mois
- **Période d'essai** : 2 mois
- **Congés payés** : 5 semaines
- **Rémunération** : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

Age	Année d'exécution du contrat		
	1ère année	2ème année	3ème année
16 – 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 – 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

% du SMIC ou du minimum conventionnel pour l'emploi occupé s'il est plus favorable

NB. Il peut exister des particularités pour certains diplômes qui vous seront précisées au cas par cas.

LE JEUNE

- **Age** : 16 à moins de 26 ans (sauf dérogations légales)
- **Niveau** : quelque soit son niveau de qualification
- Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

L'ENTREPRISE

- **Toutes les entreprises** relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- L'entreprise participe au financement par le biais de sa Taxe d'Apprentissage.

LE CFA

- IFIR est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) créé par le MEDEF Lyon Rhône, la CGPME Rhône et la CCI de Lyon.
- IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.



66, avenue Jean Mermoz
BP 8048
69351 Lyon Cedex 08
Tél. 04 78 77 05 56
Fax 04 78 77 05 45
e-mail : info@ifir.fr
www.ifir.fr

